

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE BOURGNEUF
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 073-217300532-20250331-2025_02-DE



Date de convocation : 21/03/2025

Date d'affichage : 04/04/2025

Séance du 31 mars 2025 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil en la mairie, sous la présidence de M. Christophe RUSPINI, 1^{er} Adjoint.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 11 (dont 2 pouvoirs)

Etaient présents : PEPIN Anne, LORANS Jean-Louis, MILETTO Aurélia, REVET Amandine, TRUCHET Joël, RUSPINI Christophe, PLOTTIER Sylvie, BECU Dominique, LANDAZ Thierry.

Absents : BOISSON Andgel, PEREIRA Georges, VIOUX Alain.

Etaient excusés : BOUVIER Nicole (maire, pouvoir donné à Joël TRUCHET), HERON Natacha (pouvoir donné à Christophe RUSPINI),

Secrétaire de séance : Joël TRUCHET

Le quorum de 8 présents étant atteint, la séance a été ouverte.

DELIBERATION 2025 – 02 : VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Christophe RUSPINI, 1^{er} Adjoint, rappelle les résultats du Compte Financier Unique 2024.

♦ En section de Fonctionnement les comptes présentent un résultat cumulé excédentaire, d'un montant de **1 108 926,08€**

- aucun reste à réaliser en dépenses ;

- aucun reste à réaliser en recettes ;

soit un **excédent global de fonctionnement** de **1 108 926,08 €**

♦ La section d'Investissement présente de son côté :

- un **déficit** d'un montant de **99 353,42€**

- des restes à réaliser en dépenses pour 0€

- des restes à réaliser en recettes pour 0€

soit un **déficit global d'investissement** de **99 353,42 €**

il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 de la manière suivante :

* **299 353,42 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)** pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement;

* **809 572,66 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)** en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 tel que proposé.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Christophe RUSPINI,
1^{ER} Adjoint



Joël TRUCHET
Secrétaire de séance